



SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération 2020.42 : RIFSEEP - Revalorisation de l'IFSE et instauration du CIA – Retrait de la délibération 2020.33 et nouvelle décision

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier en date du 9 juillet 2020, reçu le 16 juillet 2020, par lequel Monsieur le Préfet demande la modification de la délibération 2020.33, en ce sens que le RIFSEEP doit fixer des montants de référence du CIA pour tous les groupes, y compris pour le groupe C3.

Il propose donc à l'assemblée le retrait de la délibération 2020.33.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2017.38 du 6 juillet 2017 instaurant le RIFSEEP, et la délibération 2017.79 du 7 décembre 2017, portant revalorisation du RIFSEEP.

Il fait part que dans le régime indemnitaire initialement mis en place :

- les montants maximum de référence de l'IFSE ne permettent pas une évolution du montant attribué aux agents en fonction de l'expérience acquise au fil des années ;
- l'absence de CIA ne permet pas la prise en compte effective de l'engagement et la manière de servir de chaque agent.

Il propose la revalorisation des montants de référence de l'IFSE comme suit :

Groupe	Montant minimum de référence	Montant maximum de référence
B 1	0 €	6 000 €
C 1	0 €	6 000 €
C 2	0 €	5 000 €
C 3	0 €	3 000 €

Il propose d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire (CIA) aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir en application des conditions fixées par l'entretien professionnel.

Le CIA sera versé une fois par an, et sera revu annuellement.

Il propose que les montants maximum de référence du CIA soient fixés comme suit :

Groupe	Montant minimum de référence	Montant maximum de référence
B 1	0 €	600 €
C 1	0 €	600 €
C 2	0 €	500 €
C 3	0 €	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retirer la délibération 2020.33 ;

- De revaloriser les montants maximum de référence de l'IFSE comme suit :

Groupe	Montant minimum de référence	Montant maximum de référence
B 1	0 €	6 000 €
C 1	0 €	6 000 €
C 2	0 €	5 000 €
C 3	0 €	3 000 €

- D'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire (CIA) aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir en application des conditions fixées par l'entretien professionnel.

Le CIA sera versé une fois par an, et sera revu annuellement.

Les montants maximum de référence du CIA sont fixés comme suit :

Groupe	Montant minimum de référence	Montant maximum de référence
B 1	0 €	600 €
C 1	0 €	600 €
C 2	0 €	500 €
C 3	0 €	100 €

- Dit que les autres dispositions de la délibération 2017.38 ne sont pas modifiées.

La présente délibération prendra effet à compter de la date de transmission au contrôle de légalité.

Délibération 2020.43 : Budget Principal délibération modificative n°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-204 : CREATION CHEMINEMENT DOUX	790.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	790.00 €	
D 2183-101 : ACQUISITION MATERIELS DIVERS		790.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		790.00 €

Délibération 2020.44 : Budget Principal délibération modificative n°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631 : Fournitures d'entretien		1 143.00 €
D 615231 : Voirie		1 669.00 €
D 61551 : Entretien matériel roulant		1 114.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 926.00 €
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		41.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		41.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		3 967.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		3 967.00 €

Délibération 2020.45 : Création et désignation des membres de la commission communale « Sécurité au travail »

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'une commission communale Sécurité au travail,

- Désigne :

- Christelle LEMONON
- Dominique BEAUDET
- Jean-Jacques BILLET
- Marc BOUCHARD
- Léna SCHWEIZER
- Damien BAGNE
- Nicolas GUERIN
- Sonia SEVE
- Corinne JACQUESSON

pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire est membre de droit.

Sécurité incendie :

La vérification des bornes incendies est effectuée par les pompiers du CPINI.

Local commercial bâtiment mairie

Monsieur le Maire présente le local ex-salon de coiffure vacant depuis janvier 2020. Il informe l'assemblée qu'une personne exerçant une activité médicale libérale serait intéressée par l'achat de ce local d'une superficie de 60 m² environ, sans le terrain.

Le terrain, sur lequel passent les réseaux eau potable et assainissement du bâtiment mairie, resterait propriété de la commune. Il sera nécessaire de faire effectuer un bornage par un géomètre.

L'assemblée, après en avoir débattu, accepte le principe de cession de ce local. Les élus souhaitent que ce local reste à usage professionnel, et ne puisse pas être transformé par la suite en habitation.

Informations diverses :

Salle polyvalente :

En raison des conditions sanitaires liées au Covid, la vogue et la Biz Night ont été annulées.

Les cours de danse de l'Eveil de Saint André le mercredi après-midi et les séances des JSP de Vonnas le mardi soir vont pouvoir recommencer. Un courrier de recommandations sanitaires a été notifié aux intervenants de ces associations. L'autorisation d'utilisation de la salle polyvalente pourra être revue en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Communauté de Communes de la Veyle : Conseil Communautaire du 20 juillet 2020 à Saint-Jean-sur-Veyle. L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2020
- Compte-rendu des délégations d'attribution au Président et au Bureau depuis le 15 juin 2020

AFFAIRES GENERALES

- Election des membres des commissions intercommunales

- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et habilitation à siéger en Commission de Délégation de Service Public et habilitation permettant aux membres de la Commission d'Appel d'Offres de siéger en Commission de Délégation de Service Public
- Désignations des représentants aux organismes extérieurs
- Modification de la désignation au sein du SMIDOM Veyle Saône pour la commune de SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Délibération modificative Modification de la délibération n°20200309-03DCC du 9 mars 2020 relative à des acquisitions foncières sur les communes de Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Cyr-sur-Menthon et Bâgé-Dommartin pour le projet d'activité économique Champ du Chêne suite à une erreur matérielle

PROJETS D'INVESTISSEMENT ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Itinéraire cyclable en bord de Saône Itinéraire (Voie Bleue) de Mâcon Sud à CORMORANCHE-SUR-SAÔNE : modification du programme, modification de l'enveloppe prévisionnelle, validation de la phase l'avant-projet et approbation du plan de financement

TOURISME ET CULTURE

- Modification de certains tarifs de la base de loisirs
- Avenant à la convention pour l'exploitation du restaurant de la base de loisirs : réduction de la redevance
- Convention de mise à disposition de pédalos, kayaks et paddles à la base de loisirs

FINANCES

- Election de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Election des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Reversement de la Redevance Ordures Ménagères au syndicat mixte ORGANOM pour l'année 2020
- Modification des attributions de fonds de concours pour l'aide à l'investissement des communes
- Attribution des fonds de concours pour l'aide à l'investissement des communes
- Refus de recette au profit des associations utilisatrices des équipements communautaires pendant la période de crise sanitaire
- Décision Budgétaire Modificative

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois permanents
- Création d'un contrat de projet
- Convention pour les emplois aidés
- Contrat d'apprentissage

QUESTIONS DIVERSES

SMIDOM : Une commission est constituée pour travailler sur l'harmonisation des tarifications qui ne sont actuellement pas effectuées sur le même fonctionnement sur les différents secteurs (à la levée sur le secteur de Pont de Veyle, au poids et à la levée sur le secteur de Vonnas ...)

Travaux d'isolation des bâtiments communaux : de nouvelles subventions ont été mises en place début septembre. Nous sommes donc en attente de nouveaux devis, plus favorables. Les travaux

débuteront plus tard.

Monsieur le Maire fait part de la rencontre ce jour avec Monsieur Stéphane TROMPILLE député.

Une matinée visite de la commune et des bâtiments communaux est planifiée dimanche 20 septembre 2020 : rendez-vous est donné aux élus à 8h30 devant la mairie.

Journées Européennes du Patrimoine :

Elles auront lieu les 19 et 20 septembre 2020. L'église de Biziat sera ouverte de 14h à 18h samedi et dimanche. Un affichage des consignes sanitaires sera installé, et du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des visiteurs.

La parole est donnée aux élus :

Jean-Jacques BILLET :

Il fait le point sur les travaux nombreux effectués à l'école pendant l'été : la classe de CM2 a été refaite, un banc a été fabriqué dans la cours ouest, les bancs sont les préaux ont été repeints, les murs des toilettes ont été repeints, la dalle et les étagères ont été posées dans le débarras, les fermetures des fenêtres ont été réparées, ...

Le totem annonçant la salle polyvalente a été déplacé et rénové.

Christelle LEMONON :

La rentrée s'est organisée avec un nouveau protocole sanitaire allégé. Le nettoyage et la désinfection entraînent du travail en plus. Les effectifs des classes sont confortables (24 élèves par classe), ce qui permet de ne faire qu'un seul service à la cantine pour le moment.

Communauté de la Communes de la Veyle : commission Ecologie et Mobilité – Projet Alimentaire Territorial :

Une réunion a eu lieu avec les responsables des affaires scolaires des communes, pour travailler sur la restauration collective dans les cantines scolaires

En octobre aura lieu le Salon Saveurs en Veyle à Vonnas, organisé par la Communauté de Communes de la Veyle.

Dominique BEAUDET :

Il présente les demandes d'urbanisme reçues.

Pont du Moulin du Geai

Le déviateur d'embâcles a été posé en août. La voirie abimée lors de ces travaux a été réparée ce jour.

Réseau éclairage public :

Des points lumineux défectueux seraient à réparer. Un devis sera demandé au SIEA.

Les chasseurs remercient la commune pour les aménagements réalisés par les employés communaux aux abords de leur local.

Gaëlle ZANA GONCALVES demande s'il est nécessaire que les abords de la salle polyvalente restent éclairés toute la nuit le week-end alors que la salle polyvalente n'est pas louée actuellement en raison de la crise sanitaire, cette situation favorisant les regroupements nocturnes et les nuisances au voisinage. L'éclairage public sera coupé tant que la salle polyvalente n'est pas à nouveau occupée le week-end.

Marc BOUCHARD fait part de la signature d'une convention entre le SMIDOM et EMMAÛS, afin de permettre à cette association de venir collecter des objets récupérables à la déchetterie de VONNAS.

Vincent ROCH fait part des réunions suivantes :

Conseil syndical d'installation du SCoT Bresse Val de Saône mercredi 29 juillet 2020 à 19h à Replonges.

Conseil syndical d'installation du SIEA le 24 juillet 2020 à Bourg-en-Bresse.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H15.